



Rénovation Bac Professionnel « Technicien Conseil Vente, Univers Jardinerie»

<u>Fiche argumentaire :</u> Les stages au service de la professionnalisation et du projet de l'élève.

Sujet : Nouvelles modalités de stage en bac pro TCV Univers Jardinerie

Enjeu:

Valoriser les stages comme outils de professionnalisation des élèves au sein d'un parcours différencié au service du projet de l'élève.

Contexte:

Avec l'évolution de la formation bac pro TCV Conseil vente qui réaffirme sa spécificité végétale tout en accordant une plus grande ouverture aux autres univers de la jardinerie, les stages doivent permettre d'affirmer les dimensions professionnelles du métier en confortant le projet de l'élève. Le cadre légal de la formation professionnelle est défini par le référentiel de formation

« La formation en milieu professionnel représente 14 à 16 semaines, sur les deux années du cycle terminal, dont 12 sont prises sur la scolarité. Elles sont consacrées au(x) stage(s) individuel(s) en entreprises de type jardinerie ou autres entreprises de vente de produits de jardin.

Les 14 semaines de stage (dont 12 prises sur la scolarité) préparent en particulier, aux épreuves E6 et E7. Parmi celles-ci :

8 semaines, au moins ont lieu dans une même entreprise et seront support de l'épreuve E6.

- 4 semaines au plus peuvent se dérouler dans des lieux de stages complémentaires permettant la préparation à l'atteinte des capacités visées (C6 à C9)
- 2 semaines peuvent être consacrées à des stages d'ouverture en liaison avec le MAP ou le projet personnel de l'élève.

Au-delà des 14 semaines, les établissements scolaires ont la possibilité de proposer, à titre individuel ou pour des groupes restreints d'élèves de la classe, de 1 à 2 semaine(s) supplémentaire(s) de stage prises sur la scolarité. Dans le cadre d'un parcours différencié, cette disposition peut être mise en œuvre tout au long de la formation pour certains élèves dont le projet de formation vise en priorité l'insertion professionnelle. Ce contexte de formation particulier est proposé à des élèves identifiés par l'équipe pédagogique comme pouvant en tirer parti. Toutes les organisations pour la mise en place de la ou des semaine(s) supplémentaire(s) sont possibles (journées, semaine(s) alternée(s) avec les enseignements en établissement ou semaines cumulées...) ».

Points marquants:

Au-delà du cadre de la réalisation d'une période de huit semaines sur un support de stage représentatif de l'emploi de technicien conseil vendeur en univers jardinerie avec la spécificité végétale l'élève peut choisir :

- de se perfectionner dans le poste en y effectuant l'intégralité de ses semaines de stage ;
- de découvrir le même métier dans des contextes différents, autres points de vente, autres enseignes ...
- de s'ouvrir aux différents métiers de la jardinerie pour développer sa polyvalence : caisse, vente de produits complémentaires (décoration, aménagements intérieurs, ...)
- de se spécialiser dans le produit en effectuant des stages dans des entreprises du secteur : grossistes, producteurs en vente directe, ...
- de découvrir d'autres techniques de vente dans d'autres secteurs qui viendront nourrir ses pratiques de conseiller vendeur

En fonction du profil des élèves et de leur projet professionnel, ce parcours de formation en entreprise devra favoriser l'affirmation de leurs compétences pour accompagner leur insertion immédiate ou les préparer à leur poursuite d'étude.

Conséquences sur l'évaluation et sur la formation :

- Stages et épreuve E6

Si les stages permettent de mobiliser l'ensemble des capacités professionnelles, ils sont au centre de la capacité C6 répondre aux attentes de la politique commerciale du point de vente et l'épreuve 6 qui lui est liée, expérience en milieu professionnel.

Cette épreuve évolue dans cette dynamique. Dans le bac pro rénové en 2010, le candidat doit décrire et analyser trois Situations Professionnelles Vécues (SPV), dans l'entreprise. Dans le cadre de cette rénovation il est demandé au candidat d'alimenter sa réflexion par toutes les observations réalisées au cours de sa formation pour éclairer les situations professionnelles qu'il aura choisi de présenter. Il est attendu du candidat qu'il se place dans la posture d'un employé à qui on a confié une activité en autonomie et qui rapporte à son responsable un diagnostic tout en se montrant force de proposition. L'ensemble des périodes de stages, peuvent donc être mobilisées pour alimenter la réflexion.

La NS d'évaluation précise ce cadre en lui fixant des limites :

- « Une présentation de deux situations commerciales singulières relatives à l'organisation du rayon ou à l'atteinte des objectifs fixés par la structure. L'une de ces situations intègre obligatoirement la dimension végétale spécifique aux produits du jardin. L'autre situation peut concerner l'ensemble des secteurs de la jardinerie à l'exclusion des animaux si le point de vente intègre une animalerie. Ces deux situations doivent permettre globalement au jury d'évaluer l'ensemble des critères de la grille. Leur choix doit permettre au candidat de faire état des compétences professionnelles attendues. »
- « Si l'analyse s'appuie naturellement sur les observations réalisées dans l'entreprise support, elle intègre tous les éléments qui ont pu être mobilisés par le candidat pour nourrir sa réflexion: stage dans d'autres structures, visites d'entreprise, bibliographie. »
- Stages optionnels « au-delà des 14 semaines »

Ces stages ont pour objectif de préparer l'insertion professionnelle ils peuvent permettre :

- De réaliser des actions professionnelles complémentaires dans le cadre d'activités commerciales, liées ou non au stage principal.
- De participer à une action qui a été préparée pendant le stage principal et dont la réalisation a lieu hors de la période définie pour le groupe classe.

La validation de ces périodes additionnelles relève de l'équipe pédagogique et du coordonnateur/prof principal sous l'autorité du chef d'établissement qui signe la convention de stage.

Ces stages sont individuels, réalisés pendant la période scolaire ou les vacances, ils n'impliquent qu'un ou quelques élèves, les autres conservant les cours habituels.